

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 novembre 2012

CP 12/11-19

L'an deux mil douze, le 26 novembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

ACTION EN FAVEUR DE LA LECTURE DANS LES COLLEGES

L'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget 2012, a souhaité réaffirmer sa volonté de **promouvoir les divers concours organisés en milieu scolaire** et a approuvé l'inscription d'un crédit d'un montant de **5 300 €** pour l'attribution de prix.

Depuis 1997, le Prix du livre est organisé, chaque année, par l'Académie et le Conseil Général pour développer le goût de la lecture chez les collégiens du département, la recherche d'arguments, l'expression critique, l'échange et la confrontation.

L'opération consiste à composer un jury d'élèves des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} pour le choix d'un ouvrage récompensé par le « Prix du livre ».

4 ouvrages sélectionnés et achetés par les collèges sont proposés à la lecture pendant l'année scolaire; le jury d'élèves se réunira et décernera le prix du livre le 21 mai 2013 à l'espace culturel des Augustins.

L'Education Nationale consacre un budget de l'ordre de 8 000 euros pour, d'une part, l'encadrement de cette opération par 40 enseignants et, d'autre part, l'achat à nos côtés des livres remis pour lecture aux collégiens.

Traditionnellement, la participation départementale à hauteur de 1 500 € permet de **répartir davantage de lots d'ouvrages** par établissements. Cette année, le support administratif et financier de cette opération sera le collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide Saint Pierre, l'an dernier il s'agissait du Centre Départemental de Documentation Pédagogique.

Je vous propose de bien vouloir délibérer et accorder au collège de Labastide St Pierre la dotation de **1 500 €** pour cette action en faveur de la lecture dans les collèges.

Dans la mesure où cette proposition serait retenue, la situation budgétaire serait la suivante à l'article 6713, sous-fonction 311 :

- Autorisation d'engagement.....	5 300 €
- Engagement à la précédente Commission.....	2 800 €
- Engagement à la présente Commission.....	1 500 €
- Reliquat.....	1 000 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une subvention de 1 500 € au collège de Labastide-Saint-Pierre dans le cadre de l'action en faveur de la lecture dans les collèges ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6713, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,